

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Règlement numéro 241 modifiant le règlement numéro 232 concernant les modalités relatives au service de vidange périodique des installations septiques du territoire de la MRC de Roussillon

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice des services administratifs et financiers et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Roussillon, que le Conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance ordinaire du 28 juin 2023, le Règlement numéro 241 modifiant le règlement numéro 232 concernant les modalités relatives au service de vidange périodique des installations septiques du territoire de la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la MRC de Roussillon ou en prenant rendez-vous avec le service du greffe par courriel au greffe@mrcroussillon.qc.ca.

Donné à Saint-Constant, ce 30^e jour de juin 2023.

Colette Tessier
Directrice, services administratifs et financiers
Greffière-trésorière adjointe